

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le 20 mars 2026, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Gérard CHASSAING, doyen d'âge de l'assemblée.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 27
- Votants : 27

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mmes Amélie DANIEL (arrivée à 20h21), Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, MM. Vincent MAZIN, Mathieu MORIOU-VIGNAU, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Michèle SEYCHAL, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Bruno VITAGLIANO.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. Gérard CHASSAING déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés et désigne MM. Yves FERRIER et Laurent SAUNON comme assesseurs.

1 Election du Maire

Le Président a demandé au candidat à la fonction de Maire de se faire connaître, M. Vincent MAZIN s'est porté candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté sans le toucher et le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	20
e. Majorité absolue :	11

Nombre de voix obtenues : 20 voix

Mme Amélie DANIEL, arrivée à 20h21 minutes, n'a pu prendre part au vote.

M. Vincent MAZIN est proclamé maire de Mur sur Allier, il est immédiatement installé et remercie l'assemblée pour sa confiance.

2 Fixation du nombre d'adjoints

La réglementation fixe le nombre maximum d'adjoints à 30% de l'effectif réel du conseil municipal :

$$27 \text{ élus} \times 30 \% = 8.1 = 8 \text{ adjoints maximum}$$

M. Vincent MAZIN propose de fixer le nombre d'adjoints à 7, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Election des adjoints

Les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 2122-7-2 du CGCT).

M. le Maire fait un appel au dépôt des listes d'adjoints, seule la liste de M. Yves FERRIER a été déposée. Il est procédé aux opérations de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	22
e. Majorité absolue :	12

Nombre de voix obtenues : 22 voix

La liste conduite par M. Yves FERRIER a été élue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste précitée :

- 1^{er} adjoint : M. Yves FERRIER
- 2^{ème} adjointe : Mme Danielle RANCY
- 3^{ème} adjoint : M. Mathieu MORIOU-VIGNAU
- 4^{ème} adjointe : Mme Jacinthe GUILLOT
- 5^{ème} adjoint : M. Sylvain DELEVILLE
- 6^{ème} adjointe : Mme Lydie ROBERT
- 7^{ème} adjoint : M. Guillaume FLANDIN

4 Election des maires délégués

Les maires délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

M. le Maire fait un appel de candidatures pour les maires délégués :

- Mme Leslie ROMEO se porte candidate comme maire déléguée de Dallet
- M. Vincent MAZIN se porte candidat comme maire délégué de Mezel.

Il est procédé aux opérations de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	22
e. Majorité absolue :	12

Nombre de voix obtenues : 22 voix

Mme Leslie ROMEO est proclamée maire déléguée de Dallet et est immédiatement installée.
M. Vincent MAZIN est proclamé maire délégué de Mezel et est immédiatement installé.

5 Lecture et diffusion aux conseillers municipaux de la Charte de l'élu local

M. Vincent MAZIN fait la lecture à l'assemblée de la Charte de l'élu local, qui est distribuée à chaque élu.

6 Fixation de l'ordre du tableau du conseil municipal

M. le Maire énonce les noms des élus qui composent le tableau du conseil municipal : le Maire, les adjoints par ordre de présentation sur la liste, les conseillers municipaux en fonction du nombre de suffrages obtenus et pour les conseillers appartenant à une même liste, en fonction de l'âge des candidats.

7 Indemnités de fonction

M. Vincent MAZIN : le conseil municipal détermine librement le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

• Maire :	36.93 %
• Maire déléguée	27.50 %
• 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} Adjoint	17.03 %
• 4 Conseillers délégués :	8.51 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'indemnités de fonction tel que détaillé ci-dessus.

8 Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ou mixtes

M. Vincent MAZIN propose d'annoncer les noms des représentants de la commune dans les syndicats et d'effectuer un vote global, l'assemblée approuve, les représentants proposés sont :

Organismes - Syndicats	Titulaires	Suppléants
SIAREC	M. Guillaume FLANDIN M. Laurent SAUNON	/
SIAEP Basse Limagne	M. Jean-Pierre RODIER M. Gérard CHASSAING	Mme Leslie ROMEO M. Matthieu-Pierre GAVAIX
SIASD de Lezoux, Maringues et Vertaizon	Mme Joëlle LAFARGE	Mme Lydie ROBERT Mme Juline RODRIGUES
SMTC	Mme Jacinthe GUILLOT	M. Sylvain DELEVILLE
SIE de Billom Territoire d'énergie 63	M. Emeric DESIAGE Mme Leslie ROMEO	M. François PIGNOL Mme Amélie DANIEL

Le conseil municipal, à la majorité, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Michèle SEYCHAL, Adeline ROUX et Laïla MEILLAUD, MM. Stéphane FALGOUX et Bruno VITAGLIANO), approuve la désignation de représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ou mixtes telle que détaillée ci-dessus.

9 Désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs

M. Vincent MAZIN propose d'annoncer les noms des représentants de la commune dans les organismes extérieurs et d'effectuer un vote global, l'assemblée approuve, les représentants proposés sont :

Organismes - Syndicats	Titulaires	Suppléants
SEMERAP	M. Laurent SAUNON	/
AIDER	M. Guillaume FLANDIN	/
POLE ADULTES API	Mme Joëlle LAFARGE	/
Mission locale pour l'emploi	Mme Lydie ROBERT	/
CEN AUVERGNE	Mme Leslie ROMEO	/
Destruction des nuisibles	M. Jean-Pierre RODIER	M. Matthieu GAVAIX
CORRESPONDANT DEFENSE	Mme Chantal BOISSONNET	/
REFERENT Animation foncière du CD63	M. Vincent MAZIN	/

CORRESPONDANT Incendie et secours	Mme Amélie DANEL	/
AICRI	Mmes Leslie ROMEO Valérie DEIMON	M. Vincent MAZIN
CNAS	Mme Jacinthe GUILLOT	Mme Valérie DEIMON
Association des Forts Villageois	M. Mathieu MORIOU- VIGNAU	/
Référent Frelons asiatiques	Mme Chantal BOISSONNET	/
Référent Moustique tigre	Mme Claudette JULLIEN	/
Référent Ambroisie	M. François PIGNOL	/
Commission locale de concertation et de suivi de la carrière du Puy de Mur	M. Vincent MAZIN Mme Lydie ROBERT Mme Leslie ROMEO Mme Claudette JULLIEN Mme Danielle RANCY	/

Le conseil municipal, à la majorité, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes Michèle SEYCHAL, Adeline ROUX et Laïla MEILLAUD, MM. Stéphane FALGOUX et Bruno VITAGLIANO), approuve la désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs telle que détaillée ci-dessus.

M. Vincent MAZIN : le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 31 mars 2026 à 20 h. Je laisse la parole à Stéphane FALGOUX.

M. Stéphane FALGOUX : Chères habitantes, chers habitants de Mur-sur-Allier,

Les résultats de cette élection municipale sont désormais connus, et la liste Unis pour Mur-sur-Allier n'a pas été choisie pour conduire notre commune. Nous en prenons acte avec respect pour le vote de chacun.

Mais nous refusons que cette campagne se termine dans le silence face à ce qui s'est produit dans ses derniers instants.

À quelques jours du scrutin, un tract anonyme intitulé « Stop à Stéphane Falgoux » a été diffusé dans la commune et plus particulièrement sur le secteur de Mezel. Un document construit pour salir, non pour informer. Un document qui n'avait qu'un objectif : détourner le débat des idées pour l'abaisser au niveau de l'attaque personnelle.

Nous ne laisserons jamais croire que ce procédé est acceptable dans une démocratie locale.

Nous ne laisserons jamais croire que l'on peut impunément manipuler, diffamer ou tromper les habitants.

Nous ne laisserons jamais croire que l'on peut détruire l'intégrité d'un homme.

C'est pourquoi une plainte pour diffamation a été déposée à la gendarmerie. Non par esprit de revanche, mais par exigence de vérité. Parce que le respect n'est pas négociable. Parce que la dignité n'est pas une variable d'ajustement électoral. Parce que Mur-sur-Allier mérite mieux.

Malgré cet épisode regrettable, nous voulons vous dire notre fierté d'avoir mené cette campagne avec honnêteté, transparence et courage. Notre équipe unie a porté un projet, des idées, une ambition. Nous l'avons fait sans jamais céder à la facilité de l'attaque ou de la rumeur.

Nous remercions du fond du cœur toutes celles et ceux qui nous ont soutenus, qui ont cru en notre démarche. Votre confiance nous honore et nous engage.

Nous souhaitons à la nouvelle équipe municipale de travailler avec sérieux et responsabilité. Pour notre part, nous resterons des citoyens vigilants, engagés et déterminés à défendre les valeurs qui nous animent : la justice, la vérité et le respect de chacun.

Mur-sur-Allier mérite une vie démocratique exemplaire. Nous continuerons à nous battre pour cela.

Avec détermination et sincérité, merci à tous pour votre écoute, merci Monsieur le Maire, L'équipe Unis pour Mur Sur Allier.

M. Vincent MAZIN : je te l'ai déjà dit, nous sommes de tout cœur avec toi dans cette lutte, on ne peut pas laisser ça impuni, sans rien faire, tu n'es pas tout seul, nous sommes là aussi.

TABLE DES MATIERES :

2026-08 : Election du Maire

2026-09 : Fixation du nombre d'adjoints

2026-10 : Election des adjoints

2026-11 : Election des maires délégués

2026-12 : Indemnités de fonction

2026-13 : Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ou mixtes

2026-14 : Désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Vincent MAZIN

La secrétaire,
Danielle RANCY